



MAIRIE ARRANCOURT
3 place de la Mairie
91690 ARRANCOURT

☎ : 01.69.58.80.81
Fax : 01.64.95.34.82
✉ : mairie@arrancourt.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION **Du 25 février 2020**

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq février à 19 heures 15, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis YANNOU

Présents : Martial DELTON – Denis YANNOU – Rosa BOURLIERE – Linda HALLIDAY – Gérard COUTANT – Pascal FÉLICITÉ – Brigitte JAMBU – Virginie CORNÉE

Absents Excusés : Caroline GILBERT – Frédéric GAUDRON
Caroline GILBERT donne pouvoir à Denis YANNOU

Secrétaire de séance : Virginie CORNÉE

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Validation du Procès-Verbal de la réunion du 21 octobre 2019
- Autorisation de dépenses investissements avant le vote du budget
- Emprunt pour réalisation Contrat Rural
- Autorisation acquisition parcelle section B n° 37
- Demande subvention S.I.E.G.E
- Aide communautaire 2020
- Approbation compte administratif 2019
- Affectation des résultats

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le compte rendu de la séance du 21 octobre 2019

1/ Finances - Autorisation d'ouverture de crédit d'investissement avant vote du budget 2020

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

BP 2019 = 216 091 €

25 % = 54 023 €

(Crédits repris au budget 2020)

2/ Emprunt

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité des présents, Monsieur le Maire a contracté un emprunt pour le compte de la commune d'un montant de 125 000 € et un prêt Relais (pour la TVA) avec le Crédit Mutuel du Centre (Place de l'Europe – 105, Rue du Faubourg Madeleine – 45920 Orléans Cedex 9)

Cette décision sera portée au budget prévisionnel 2020 au compte 1641

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 125 000 €
- Durée : 6 ans
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Taux fixe : 0.66 %
- Echéance trimestrielle : 5 316.43 €
- Frais d'étude et d'enregistrement : 150 €

Les caractéristiques du prêt Relais (pour la TVA) sont les suivantes :

- Montant : 85 000 €
- Durée : 3 ans
- Possibilité de remboursements partiels sans indemnités
- Taux fixe : 0.49 %
- Commissions d'immobilisation 100 €

3/ Autorisation acquisition parcelle consorts Toustain

Dans le cadre de la protection des zones humides et la création d'un sentier « découverte », Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier reçu de Monsieur Gilles Toustain proposant de céder la parcelle section B n° 27 d'environ 6600 m² pour la somme de deux mille euros (2000 €)

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **DONNE** son accord pour l'acquisition de ladite parcelle pour la somme de 2000 € (deux mille euros), et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4/ Demande subvention SIEGE – Remplacement lampes éclairage public en LED

Le syndicat de l'Energie proposant d'aider les communes pour le remplacement, renforcement et extension du réseau d'éclairage public aérien en LED pour les candélabres, la commune a fait réaliser des devis concernant le remplacement des lampes d'éclairage public par des modules à sources LED et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

Le devis de l'entreprise STOLLA est de 10 052.00 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2020

INVESTISSEMENTS 2020	DÉPENSES HT			Aide SIEGE	%	Fonds propres	%
Remplacement lampes éclairage public par des modules à sources LED	10 052.00 €			7 037.00 €		3 015.00 €	
TOTAUX	10 052.00 €			7 037.00 €		3 015.00 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2020,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

5/ Demande subvention SIEGE – Défibrillateur

Le syndicat de l'Energie proposant d'aider les communes pour l'acquisition de défibrillateur, la commune a fait réaliser un devis concernant l'achat d'un défibrillateur et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2020

INVESTISSEMENTS 2020	DÉPENSES HT			Aide SIEGE	%	Fonds propres	%
Défibrillateur	1 490.00 €			1 043.00 €		447.00 €	
Raccordement et installation défibrillateur	280.55 €			196.40 €		84.15 €	
TOTAUX	1 770.55 €			1 239.40 €		531.15 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,

- La réalisation du projet dans l'année 2018,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

6/ Demande de subvention à la CAESE

Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités, le total de l'aide reçue par une commune doit être au plus égal à la part de l'autofinancement prévue pour son projet.

Considérant que le règlement des aides communautaires de la CAESE a été adopté lors du conseil communautaire du 13 avril 2013.

Considérant que la commune d'Arrancourt peut bénéficier d'une subvention annuelle de 3 236 €.

Considérant la volonté et le besoin de la commune de remplacer 2 points de sécurité incendie.

Considérant la nécessité d'acquérir une débroussailleuse pour l'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAESE et à signer tous les documents s'y rapportant au regard du Plan de financement suivant :

Plan de financement

Opérations	Dépenses (HT)	RECETTES (HT)	
		Aide communautaire	Part communale
Bornes incendie	1 911.00 €	955.50 €	955.50 €
Débroussailleuse AS MOTOR Modèle AS63	2 825.00 €	1 412.50 €	1 412.50 €
TOTAL	4 736.00 €	2 368.00 €	2 368.00 €

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2020,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

7/ Approbation du compte administratif 2019

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte administratif 2019 dressé par la commune d'Arrancourt et qui est en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2019 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 108 653.17 €

Recettes : 141 654.50 €

Résultat de l'exercice : + 33 001.33 €

Excédent reporté : + 81 104.30 € - 11 258.79 soit 69 845.51 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 114 105.63 € - 11 258.79 € soit 102 846.84 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses : 80 952.20 €

Recettes : 48 405.79 €

Résultat de l'exercice : - 32 546.41 €

Déficit reporté : - 11 258.79 €

DEFICIT DE CLOTURE : - 43 805.20 €

RESULTAT GLOBAL : 59 041.64 €

Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle Virginie CORNEE, premier adjoint afin que cette dernière puisse faire approuver le compte administratif 2019

Après que le Maire ait quitté la salle, Mademoiselle Virginie CORNEE invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2019

8/ Affectation des résultats

- Section de fonctionnement : 102 846.84 €
- Section d'investissement : - 43 805.20 €

Après l'établissement et l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019, le conseil municipal à l'unanimité des présents **DECIDE**

- Que le solde de l'excédent de fonctionnement soit 59 041.64 € sera reporté au **compte 002**
- Que le déficit d'investissement soit 43 805.20 € sera reporté au **compte 001**
- D'affecter en investissement la somme de 43 805.20 € au **compte 1068**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.